



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 28 février 2023

Original: anglais

Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan

1. À sa 346^e session (octobre-novembre 2022)¹, le Conseil d'administration a pris note de la décision du Bureau d'engager les travaux de réaménagement des locaux dont l'OIT est propriétaire à Abidjan afin de pouvoir y accueillir le personnel de plusieurs organismes des Nations Unies, et a demandé au Bureau de le tenir informé des progrès accomplis.
2. Les architectes, qui aident le Bureau à réaliser les plans détaillés, avancent de façon satisfaisante. L'analyse des coûts du projet, le calendrier des travaux et les plans détaillés qui serviront de base à la demande de permis de construire et à la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction devraient être achevés d'ici à la fin mars 2023.
3. En décembre 2022, le Bureau a lancé la procédure d'appel d'offres aux fins de l'adjudication d'un marché à une entreprise de services de gestion de projets. Une réunion et une visite du site ont été organisées le 25 janvier 2023 avec les entreprises intéressées. Les offres seront reçues en février 2023, l'objectif étant de passer le marché d'ici à la fin avril 2023.
4. Pour ce qui est de la gouvernance interne, le Bureau a créé un comité de gouvernance chargé de superviser le projet et de veiller à ce que toutes les questions soient réglées rapidement et conformément aux règles et procédures applicables du BIT. Ce comité est composé de hauts responsables des départements compétents au siège et du bureau régional ainsi que du directeur de projet, à savoir le chef de l'Unité de la gestion des locaux.
5. Le Bureau a présenté le projet au gouvernement de la Côte d'Ivoire, qui est fermement résolu à aider l'OIT à le mener à bien. Il a été convenu d'établir un comité de liaison, auquel

¹ GB.346/PFA/2/2.

participeront le gouvernement (représenté par le ministre de l'Emploi et de la Protection sociale), le directeur général de la Société nationale de gestion du patrimoine immobilier de l'État ainsi que des représentants du Bureau, et qui sera chargé d'examiner diverses questions, concernant par exemple la procédure d'obtention du permis de construire, l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée et le dédouanement des biens importés.

6. Le Bureau fera le point sur l'état d'avancement du projet à la 349^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2023).